



Conseil communal d'Etagnières

Etagnières, le 24 novembre 2022

Aux membres du
Conseil communal d'Etagnières

CONVOCATION

No 7 de la législature 2021 – 2026

Assemblée du Conseil communal

Salle de l'Etang

Jeudi 08 décembre 2022 à **19h.00** précise

Mesdames, Messieurs,

Le bureau du Conseil communal vous invite pour la 7^{ème} séance de la législature 2021-2026.
Celle-ci est publique.

Ordre du jour

1. Accueil, appel
2. Communication(s) du Bureau
3. Communication(s) de la Municipalité
4. Mérites 2022
5. Adoption du PV de l'assemblée du 13 octobre 2022
6. Adoption du préavis 17/12.2022 – Budget 2023
7. Adoption du préavis 18/12.2022 – Demande d'autorisation d'accepter, par donation, la part de copropriété de la chapelle St-Laurent, propriété de la confrérie catholique d'Etagnières
8. Informations de la Municipalité :
 - a. Eclairage public, suite de la procédure
 - b. Séance d'information quant aux infrastructures du LEB le mercredi 18.01.2023 à la salle de l'Etang
 - c. Rétrospectives 2022 / perspectives 2023
 - d. Vœux de la Municipalité.
9. Divers et propositions individuelles.

Le bureau vous attend toutes et tous et vous adresse ses meilleures salutations. Nous nous réjouissons de partager avec vous un repas après la séance.

NB : *Le secrétaire doit indiquer le nombre définitif de participants à la personne qui organise ce repas **au plus tard le lundi précédent la séance à 18h.00** et, pour cette raison, il serait agréable que les conseillères et conseillers qui savent qu'ils ne seront pas présents l'annoncent **AVANT** cette date et heure fatidique afin d'éviter de commander des menus (à 40.00) inutilement. **MERCI***

Le bureau

Annexes : - PV de la dernière séance du Conseil communal du 13 octobre 2022.
- Préavis, rapports et tous documents en relation avec l'ordre du jour.
Copie pour information à la préfecture du district du Gros-de-Vaud.

PS. Le secrétaire prie instamment TOUTES LES CONSEILLÈRES ET TOUS LES CONSEILLERS qui désirent lui transmettre un e.mail de TOUJOURS l'adresser à : b.cherpitce@outlook.com uniquement. Ceci afin d'éviter des pertes de temps pouvant causer l'absence de document(s) joint(s) à la convocation comme demandé à l'art.43 du Règlement du Conseil communal.

ATTENTION : SUITE AU VERSO...

La Municipalité a fixé les dates des séances du Conseil durant l'année 2023 et vous prie de bien vouloir les agender :

- **Jeudi 30 mars 2023 à 20h.00**
- **Jeudi 22 juin 2023 à 20h.00**
- **Jeudi 28 septembre 2023 à 20h.00**
- **Jeudi 07 décembre 2023 à 19h.00**